à la présente section ne comprennent pas Terre-Neuve. L'agriculture joue un rôle relativement peu important dans l'économie de cette province, la production commerciale de la plupart des denrées y étant fort limitée. Dans les sous-sections qui suivent, figure la statistique de 1963; les chiffres sont sujets à revision.

Activité économique de 1963 relative à l'agriculture.—En 1963, le produit national brut a continué de s'accroître pour atteindre 43 milliards de dollars, soit une augmentation de 6.5 p. 100 sur les 40.3 milliards de l'année précédente. Les prix ayant augmenté dans l'ensemble de moins de 2 p. 100, il s'ensuit que plus des deux tiers de l'accroissement du produit national brut résultent de l'augmentation volumétrique de la production. L'année a pris fin sur une note particulièrement optimiste, soit une augmentation de 3 p. 100 durant le dernier trimestre, une des hausses les plus marquées depuis le commencement, en 1961, de la période actuelle d'expansion. Bien que toutes les composantes de la demande terminale aient contribué aux progrès de l'année, il y a lieu de noter tout particulièrement l'augmentation de 11 p. 100 des exportations et la diminution du déficit au compte courant des transactions avec l'étranger. Les expéditions exceptionnellement importantes de blé à la Russie durant le dernier trimestre ont été le principal facteur d'accroissement des exportations, mais la demande étrangère s'est également accrue dans le cas de nombreux autres produits canadiens.

Parallèlement à l'intensification de la demande, le revenu national a accusé une hausse de 7 p. 100 et a atteint le chiffre de 32.6 milliards de dollars; les bénéfices et le revenu de la main-d'œuvre y ont participé à peu près dans la même proportion relative. La hausse du revenu net agricole a aussi contribué à l'augmentation du revenu national. L'avance du revenu agricole est attribuable en partie à l'accroissement des recettes en espèces et des prestations en nature, mais surtout à l'important stockage de céréales qui s'est produit dans l'Ouest canadien par suite des récoltes abondantes, surtout de blé, en 1963. Les frais d'exploitation et le coût de l'amortissement ont continué de s'accroître, mais non assez pour contrebalancer entièrement l'augmentation du revenu brut.

## Sous-section 1.-Revenu en espèces provenant de l'exploitation agricole, 1963

L'estimation du revenu en espèces provenant de l'exploitation agricole tient compte des recettes provenant de la vente des produits agricoles, des paiements de participation versés par la Commission canadienne du blé à l'égard des récoltes de céréales de l'année précédente, des avances nettes versées en espèces pour le grain entreposé dans les fermes de l'Ouest canadien, des paiements d'appoint consentis par l'Office de stabilisation des prix agricoles, ainsi que des paiements supplémentaires. Le revenu en espèces provenant de la vente des produits agricoles comprend toutes les recettes tirées de la vente des divers produits agricoles, sauf les échanges directs entre agriculteurs. Ce sont les prix payés aux agriculteurs à la ferme qui servent à mesurer la valeur des produits vendus; ils comprennent les subventions, bonis et primes accordés à l'égard de produits déterminés, mais non les frais d'entreposage, de transport, de transformation et de manutention qui ne sont pas effectivement perçus par les agriculteurs.

En 1963, les revenus en espèces, à l'exclusion des paiements supplémentaires, ont été estimés à \$3,219,100,000 (Canada, mais sans Terre-Neuve), soit 2.1 p. 100 de plus que le sommet de \$3,154,200,000 atteint en 1962. L'augmentation est attribuable principalement à la hausse des recettes provenant des ventes de blé, de céréales secondaires, de tabac et de produits avicoles et laitiers et, secondairement, à la hausse plus modeste des recettes tirées de la vente des pommes de terre et des fruits, de même qu'à l'augmentation des avances nettes versées en espèces à l'égard des céréales entreposées dans les fermes de l'Ouest. Les principales diminutions de recettes se sont produites dans le cas des gros bovins et veaux, des porcs, de la graine de lin et des paiements de la Commission canadienne du blé visant les récoltes de céréales de l'Ouest obtenues l'année précédente. En 1963, les agriculteurs ont touché \$14,800,000 en paiements supplémentaires sous l'empire de la loi